

Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
Registre des délibérations du Conseil communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

SOUS-PREFECTURE
20 MAI 2026
LA TOUR-DU-PIN

Délibération n°2026-118

OBJET : Stratégie financière et ingénierie territoriale - Parcours de santé - Motion « VDD Territoire de santé »

Vu l'article L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la motion « VDD Territoire de santé » présente en pièce jointe,
Considérant la récente décision du groupe ANODEA de fermer le cabinet de radiologie de La Tour du Pin,
Considérant la volonté de la Communauté de communes de rechercher, en lien avec la Commune de La Tour du Pin et les acteurs de la santé du territoire, des réponses immédiates, concrètes à cette décision du groupe ANODEA et de manière générale à la problématique de l'accès au soin pour les habitants,
Considérant la réalisation du diagnostic local de santé finalisé en décembre 2025 en partenariat avec l'observatoire régional de santé,
Considérant la démarche de contrat local de santé initiée par la collectivité avec pour objectif la réalisation du contrat local de santé d'ici à la fin d'année 2026,
Considérant la volonté de la Communauté de communes de penser les enjeux de santé différemment pour bâtir un modèle plus solide,

Monsieur Bernard BADIN, Président, rappelle que le Conseil communautaire peut émettre des vœux ou des motions sur tous les sujets d'intérêt local.

En réponse à la décision du groupe ANODEA de fermer le cabinet de radiologie de La Tour du Pin, Monsieur Bernard BADIN propose au Conseil communautaire d'adopter une motion intitulée « VDD Territoire de santé », dont le texte figure en pièce jointe, et de permettre sa diffusion aux interlocuteurs concernés par cette décision : Agence Régionale de Santé, Département de l'Isère, Maires des communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et Groupe ANODEA.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la motion « Vals du Dauphiné - Territoire de santé », dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE la diffusion de cette motion aux interlocuteurs concernés.

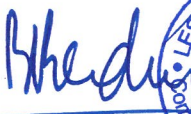
AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an qu'en tête.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Grenoble peut être saisi, par voie de recours formé contre la présente délibération, via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, pendant un délai de deux mois à la date de la publication et/ou notification.

Acte rendu exécutoire par :
- télétransmission en Préfecture/
réception en Sous-préfecture
le 20 MAI 2026
- publication et/ou notification
le 20 MAI 2026

Le Président,


Bernard BADIN



Le secrétaire de séance


Philippe GUERIN

SOUS-PREFECTURE
20 MAI 2026
LA TOUR-DU-PIN

MOTION
VALS DU DAUPHINÉ - TERRITOIRE DE SANTÉ

Le 30 avril 2026,

Le Conseil communautaire que nous allons débiter s'organise ce soir autour d'un ordre du jour, il faut bien le reconnaître, plutôt institutionnel.

Pour autant, le travail concret, au service des habitants du territoire, nous occupe déjà entièrement depuis le 16 avril.

Nous sommes d'ores et déjà pleinement engagés dans de nombreux dossiers, dont un sujet que j'aimerais évoquer pour introduire cette séance.

Loin d'être une problématique ignorée, que l'on découvrirait passivement au gré de l'actualité ou que l'on subirait avec perplexité, c'est au contraire une thématique sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois et que nous avons identifiée comme **un des enjeux structurants du territoire : l'accès aux soins, et plus généralement la question de la santé** dans Les Vals du Dauphiné.

J'en profite pour remercier respectivement Delphine HARTMANN, qui en était chargée lors du précédent mandat, et désormais Yves MACLET, 5^{ème} Conseiller délégué, qui reprend le flambeau.

Et j'ai sollicité **l'ajout d'un point à l'ordre du jour** de cette séance, pour vous présenter une **motion intitulée « Vals du Dauphiné - Territoire de santé »**.

Nous avons appris il y a quelques semaines la décision tout bonnement incompréhensible du groupe ANODEA de fermer le cabinet de radiologie de La Tour du Pin.

C'est un choix surprenant, qui nous préoccupe.

En premier lieu, je veux **saluer** l'action de proximité et toute l'énergie que déploient nos **collègues de La Tour du Pin** pour réagir à la hauteur des attentes de la population. Avec toute leur détermination et avec la réalité des moyens qui sont les leurs, **face à la froideur de cette décision descendante**, dénuée de toute considération pour les salariés et les très nombreux patients du cabinet.

Je leur exprime tout notre soutien, et je donnerai bien évidemment la parole au Maire de La Tour du Pin s'il le souhaite après mon intervention.

Je l'ai dit, ce sujet nous concerne, il nous préoccupe.

Notre responsabilité, en tant qu'intercommunalité, est d'accompagner nos communes. Nous avons donc échangé et poursuivrons en ce sens avec les élus de La Tour du Pin, acteurs de première ligne dans ce dossier.

Et en tant qu'intercommunalité, notre rôle est complémentaire à celui des communes : **les VDD portent une vision sur un périmètre plus large**, celui de tout un territoire et ses bassins de vie.

Sur ce sujet-là comme sur les autres, nous sommes **garants de l'équilibre territorial**. Nous œuvrons donc pour apporter une **réponse collective et de long-terme**.

Cette position nécessite de travailler par étapes, selon différentes temporalités.

1. Notre première perspective est de rechercher des réponses immédiates, concrètes à ce problème pour les habitants.

Pour cela, 3 actions sont en cours, co-construites avec les élus de La Tour du Pin :

- D'abord, nous soutenons et accompagnons la Ville dans ses **discussions avec le groupe ANODEA** pour trouver des solutions de poursuite d'activités. Reste malheureusement la désagréable sensation que nos interlocuteurs ne se saisissent pas véritablement des options proposées, et restent sourds à nos suggestions. Bien que la situation semble inéluctable, nous nous battons jusqu'au bout pour défendre les salariés et les patients du cabinet.
- Ensuite, grâce à notre positionnement au sein du Conseil de surveillance de **l'hôpital de Pont de Beauvoisin**, nous œuvrons pour que le centre hospitalier puisse « prendre le relais », justement dans une perspective de **solidarité territoriale**, en ouvrant des consultations supplémentaires de radiologie pour les usagers. Voilà notre mission à court-terme : rééquilibrer, trouver des solutions rapidement en s'appuyant sur la richesse et l'envergure des Vals du Dauphiné.
- Enfin, des rencontres et négociations s'organisent pour **trouver de nouveaux professionnels de la santé, notamment spécialistes de la radiologie** pour notre territoire : très concrètement, les premiers contacts sont pris, des locaux sont identifiés, la réponse se construit et notamment sous l'impulsion des élus de la commune.

Les élus locaux ne sont ni les coupables des décisions des groupes privés comme ANODEA, ni des faiseurs de miracles. Mais, je vous l'assure : nous sommes conscients des enjeux, responsables et actifs au quotidien au service des habitants du territoire.

Toutefois, des problématiques aussi essentielles que celle de l'accès au **soin nécessitent d'être envisagées à long-terme, sous un prisme plus large. C'est là que l'échelon intercommunal prend tout son sens.** C'est la deuxième étape de notre travail :

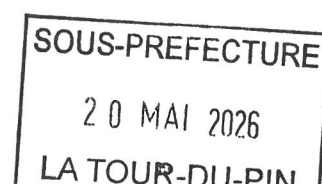
2 : A l'échelle de tout le territoire, penser les enjeux de santé différemment pour bâtir un modèle plus solide.

La crise du système de santé ne vient pas d'un seul problème, mais d'un empilement de déséquilibres qui s'autoalimentent.

Pour comprendre ce qu'il se passe vraiment, il faut regarder les causes structurelles plutôt que les symptômes : **prendre de la hauteur** plutôt que demander aux élus locaux de compenser, de réagir dans l'urgence alors qu'ils n'en ont ni les moyens ni les compétences à leur échelle.

La demande de soins explose sous l'effet du vieillissement de la population, de la réalité de nos maladies plus chroniques et plus complexes, et de nos exigences légitimement plus élevées.

L'offre médicale, elle, est sous contrainte : moins de médecins, des hôpitaux sous tension, une surcharge de travail et une perte de sens pour les soignants.



L'organisation est inadaptée : parasitée par les enjeux financiers nationaux, la lenteur des réformes, et bien d'autres complications.

A cela s'ajoutent des mutations profondes avec l'arrivée de la télémédecine et les débats autour de l'intelligence artificielle.

Tout ceci n'est pas donc passager.

Nous devons **nous armer solidement, durablement, pour répondre à ces enjeux. Penser collectif** pour proposer des solutions complètement différentes, plus robustes et durables.

Fidèles à notre méthode de travail conjuguant rigueur, dialogue et esprit collectif, nous passons à l'action de manière efficace, sans fausse promesse ni effet d'annonce.

Nous voulons **porter un projet de santé à l'échelle de tout le territoire**, adapté à nos enjeux locaux et nos spécificités.

Notre vision est donc de **s'appuyer sur nos solides structures hospitalières** à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, pour en faire deux pôles centraux rayonnant sur tous nos bassins de vie.

Ces deux polarités garantiront l'équilibre du territoire, avec une spécialisation pour chacune d'entre elles : sur le volet technique, des médecines de spécialité pour le centre hospitalier de Pont de Beauvoisin, et sur les enjeux de la santé mentale et du sport, notamment, à La Tour du Pin.

Notre but est donc de s'adosser sur ces deux pôles médicaux du territoire en répartissant les compétences, en lien avec les besoins en médecine de proximité.

Nous ne voulons pas juste faire face par à-coups mais **organiser, partager, équilibrer, pour se sécuriser**.

Nous assumons et assumerons un **rôle de chef d'orchestre territorial**, offensif et crédible. L'ouvrage est déjà sur le métier, je remercie à nouveau Delphine HARTMANN, et Yves MACLET qui prend la suite.

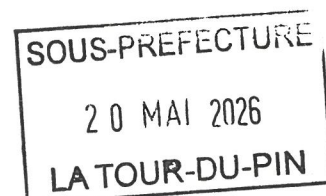
Depuis 2023, nous bâtissons avec nos partenaires (l'Agence Régionale de Santé, l'Organisation Régionale de la Santé, le Département de l'Isère, les Communautés professionnelles territoriales de santé), notre « **Contrat Local de Santé** ».

Des **rencontres régulières avec les acteurs locaux de la santé et les structures de soin sur le territoire** (maisons de santé, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Etablissement de Santé Mentale Porte de l'Isère, Groupement Hospitalier Nord Dauphiné, représentation au sein des Conseils de surveillance des hôpitaux du territoire, etc.) nous permettent de définir collectivement des objectifs et d'établir ce Contrat Local de Santé, qui sera une ressource précieuse.

Par ailleurs, nous **intégrons pleinement les enjeux de santé dans nos politiques publiques, de manière transversale dans toutes nos actions**, dans chaque domaine : la prévention, l'habitat, le sport, la citoyenneté, car l'OMS le rappelle : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La Communauté de communes ne **dispose pas de la compétence en matière de santé**. Cela ne nous empêche de **nous saisir pleinement du sujet**, en mobilisant des ressources et toute notre énergie sur la **prévention**, ou encore le travail sur le **cadre de vie**, qui sont des leviers essentiels en matière de santé.

Les VDD prennent leur part. De façon globale et transversale.



Je veux ici lister différents exemples qui témoignent de notre engagement total en faveur de l'accès au soin et la santé dans les Vals du Dauphiné :

- Favoriser l'alimentation locale et les circuits-courts à travers notre **Plan Alimentaire Territorial**, qui a récemment reçu la labellisation niveau 2.
- Permettre la montée en compétences des **agents VDD** recevant du public, notamment en **formant les équipes** du service jeunesse aux premiers secours en santé mentale.
- Coordonner et co-construire des **actions de proximité** en faveur de la santé mentale à travers un « **Conseil Local de Santé Mentale** » et un **travail partenarial** avec les acteurs locaux en charge de ce sujet.
- Créer des **lieux ressources**, accessibles à tous, sur ces thématiques.
- Elaborer des **actions de sport-santé pour tous**, dans le prolongement de la dynamique sportive des Championnats de France de Cyclisme.
- Développer des projets ambitieux autour du sport, à l'image du **centre régional de rugby à 7**, vecteur d'attractivité, de crédibilité et de rayonnement, mais aussi valoriser la pratique du sport pour tous, à travers le **sport-inclusif et le sport-adapté**.
- Soutenir financièrement les **projets structurants des communes** à travers le fonds de concours intercommunal, notamment pour les structures accueillant des **équipes pluridisciplinaires médicales** reconnues, de manière à favoriser l'implantation et le maintien de professionnels de santé sur le territoire, à l'image de la **maison de santé pluriprofessionnelle de Val de Virieu**, en cours d'extension.
- Déployer une **politique collective d'accès aux soins** et une **stratégie d'attractivité du territoire**, notamment pour les docteurs juniors.
- Mettre en œuvre des **campagnes de prévention et de suivi post soin**, par exemple sur les addictions, la nutrition, le maintien de l'activité physique.
- Renforcer les **actions de prévention** auprès des jeunes et dans les établissements scolaires du territoire.
- Soutenir les **initiatives locales et les acteurs de terrain** qui œuvrent en faveur du bien-être et de la prévention.

Je m'arrête là, mais les exemples sont nombreux car cela fait longtemps qu'aux VDD nous considérons **cet enjeu comme un trait d'union essentiel entre toutes nos actions**.

La situation autour du cabinet de radiologie de La Tour du Pin témoigne d'un contexte national préoccupant. Les VDD prennent ce problème à bras-le-corps, en essayant de **favoriser le dialogue aux côtés de la Ville de La Tour du Pin**.

Surtout, nous poursuivons notre **travail à long-terme pour protéger notre territoire et ses habitants**, lutter contre la désertification médicale et renforcer l'offre de soins de proximité, à travers un plan d'action global, équilibré et durable.

La santé est un droit, et nous nous emploierons collectivement à le défendre pour tous. Soyez certains de notre engagement sans faille.

Je rappelle que cette motion n'a pas de portée décisionnelle. Elle précise notre vision, note position et sera transmise à qui de droit, à savoir :

- L'ARS
- Le Département de l'Isère
- Les Maires de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
- Le Groupe ANODEA

Merci pour votre attention.

